

# Préserver la ressource en eau.

Le Plan eau et la solution Ecolab

## Au Sommaire :

1. Quel est le contexte ?
2. Qu'est-ce que le plan eau ?
3. Economiser l'eau pour tous les acteurs
4. Comment Ecolab peut aider tous ses clients à établir leur plan de sobriété hydrique

## 1. Quel est le contexte ?

Le **stress hydrique est de plus en plus important en France**. Il provient essentiellement d'un déséquilibre à la fois géographique et temporel sous l'effet de deux paramètres :

- Une demande en eau qui dépasse la quantité d'eau disponible
- Une qualité de l'eau qui diminue du fait des changements climatiques

Depuis plusieurs années, de **nombreuses régions souffrent du stress hydrique**, notamment en période de canicule, rendant sa gestion complexe. Pour remédier à l'urgence, le gouvernement autorise depuis 2012, les préfets de département à prononcer des **arrêtés sécheresse** pour **limiter la demande en eau de manière ponctuelle**.



## Le saviez-vous ?

Grâce à VigiEau, vous pouvez suivre l'évolution de la sécheresse au jour le jour et être alerté lorsque des restrictions locales vous concernent.

## Il existe 4 niveaux de limitation, selon la sévérité de l'épisode de sécheresse :



### 1. Vigilance :

Information et incitation à faire des économies d'eau



### 2. Alerte :

Réduction des prélèvements limités



### 3. Alerte renforcée :

Réduction des prélèvements plus importantes



### 4. Crise :

Arrêt des prélèvements non prioritaires

Suite à la sécheresse de 2022, un **arrêté** contraint davantage les exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement, (ICPE) dont le prélèvement d'eau total annuel est supérieur à 10 000 m<sup>3</sup> avec des objectifs de réduction des prélèvements chiffrés :

Sensibilisation accrue du personnel aux règles de bon usage et d'économie d'eau

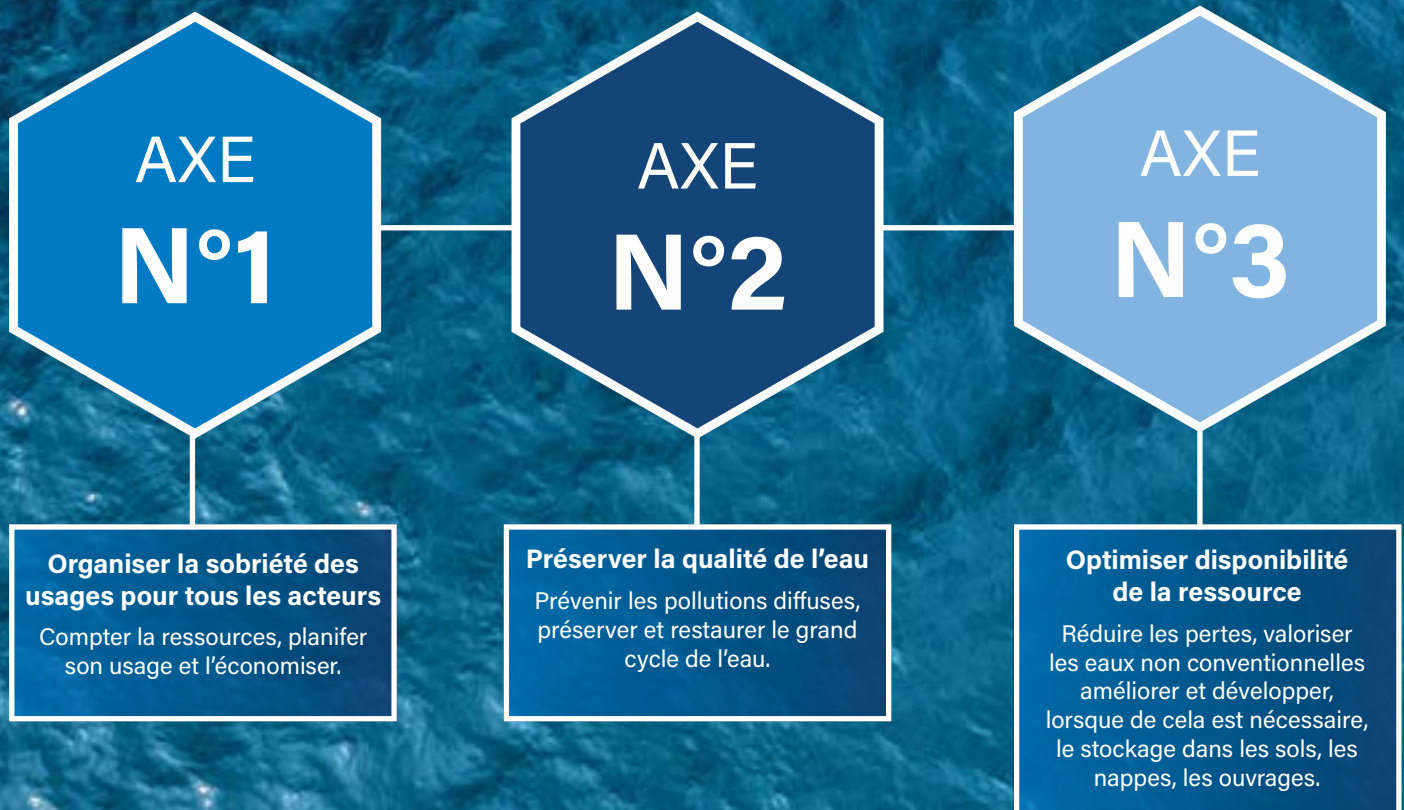
**-5 %**

**-10 %**

**-25 %**

## 2. Qu'est-ce que le plan eau ?

Annoncé en mars 2023 en réponse au stress hydrique croissant, le **Plan eau** du gouvernement propose une **gestion résiliente et concertée de l'eau** articulée autour de **3 axes** :



Le plan eau comprend **53 mesures concrètes**, qui répondent aux grands enjeux de demain. Quelques mesures phares :

- **-10 % d'eau prélevée** d'ici 2030
- Accompagnement de **50 sites industriels** ayant le fort potentiel de réduction
- Mise en œuvre de **plans de sobriété hydrique pour toutes les filières économiques**
- **Valorisation des eaux non conventionnelles** (réutilisation des eaux usées, eaux de pluie, eaux grises, etc.) pour atteindre **10 % d'eaux traitées réutilisées d'ici 2030**

**Chaque geste compte**  
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

**+ 475 M€**

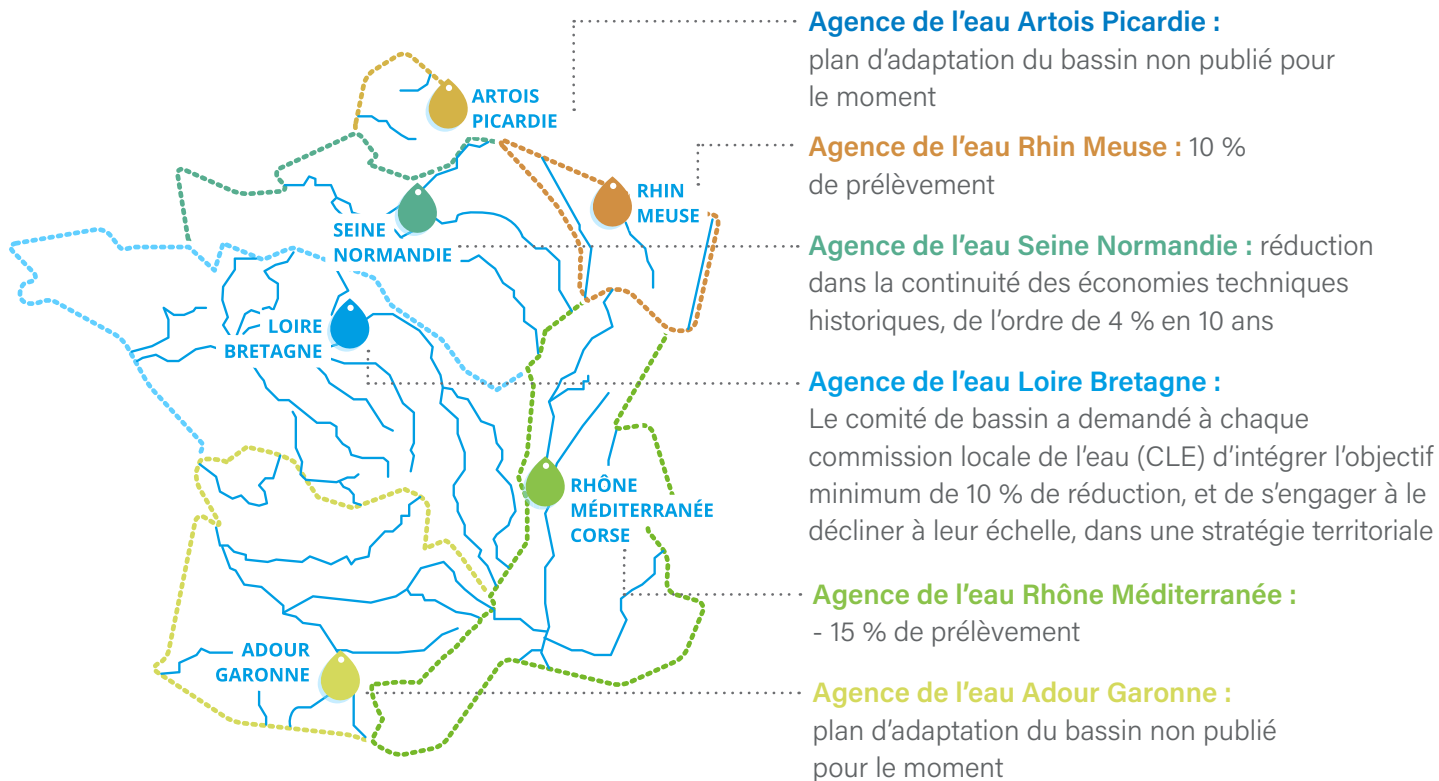
par an injecté au budget des agences de l'eau chargées de la mise en œuvre du plan eau au niveau local.

### 3. Economiser l'eau pour tous les acteurs

#### Les objectifs par bassin

Chaque grand bassin versant, et chaque agence de l'eau associée, doit élaborer un **plan précisant la trajectoire de réduction des prélèvements en eau** au regard des projections d'évolution la ressource et des usages.

#### Les objectifs de réduction pour les industriels sont les suivants :



#### Les objectifs par filières

En parallèle, les **19 Comités Stratégiques de Filière** (agroalimentaire, chimie, automobile, etc.) réunis au sein du Conseil National de l'Industrie, sont mobilisés pour élaborer un plan de sobriété hydrique. Ils élaboreront **pour chaque filière industrielle des plans adaptés** qui serviront de guide pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Un an après le lancement des travaux, 16 Comités Stratégiques de Filière ont finalisé leurs travaux et sont engagés dans plus d'une centaine d'actions en faveur de la sobriété hydrique.



## Le Gouvernement accompagne 50 sites industriels pour une gestion plus sobre de l'eau

Un dispositif d'accompagnement ciblé de **50 sites industriels à forts enjeux eau** est également mis en place. Les sites industriels ont été identifiés selon **3 critères** :

- les plus consommateurs en eau,
- situés dans des zones en tension hydrique,
- et qui ont un potentiel important de réduction de leurs consommations

## Valoriser la réutilisation des eaux usées

Longtemps interdite ou fortement encadrée, la réutilisation des eaux non conventionnelles est désormais encouragée. Les objectifs du Plan eau sont les suivants :

- Atteindre **10 % d'eaux traitées réutilisées d'ici 2030**
- Lancer **1000 projets de réutilisation d'ici 2027**



## Le saviez-vous ?

En France, seulement

# 0,8 %

des eaux usées traitées sont réutilisées. C'est nettement moins qu'en Espagne (14 %) ou en Italie (8 %).

## Les freins réglementaires ont été levés :

- **Pour l'ensemble des industriels (à l'exception de l'industrie agroalimentaire) :** publication d'un **décret** le 29 août 2023 qui simplifie la procédure d'autorisation pour la réutilisation des eaux usées traitées et définit des conditions d'utilisation des eaux de pluie pour les usages non domestiques.
- **Pour l'industrie agroalimentaire :** publication d'un **décret** le 24 janvier 2024 relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire. Pour une analyse détaillée du décret, reportez-vous à la **fiche technique spécifique**.



## Comment l'Etat accompagne les industriels ?

Les **agences de l'eau** ont pour mission de coordonner la mise en œuvre locale du Plan eau sous forme d'appels à projets :

- Elles **accompagnent les industriels dans la réalisation de leurs projets**
- Elles sont dotées d'un **budget supplémentaire de 475 M € / an** pour financer ces projets
- Pour plus d'information sur les appels à projets formés par l'agence de l'eau dont vous dépendez, reportez-vous aux **fiches techniques de financement**



Le réseau des **Chambres de Commerce et de l'Industrie (CCI)** présentes dans chaque département accompagne les industriels dans leur développement et leurs recherches de financement.

- Les **conseillers des CCI sont à la disposition des industriels** pour répondre à leurs questions et les orienter : n'hésitez pas à faire appel à eux !
- Trouvez la chambre départementale dont vous dépendez grâce à **l'annuaire des CCI**
- Le réseau des CCI met à disposition des entreprises un **guide en ligne des aides publiques lesaides.fr**. Il permet aux entreprises et aux porteurs de projet de trouver toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre grâce à une recherche simple et rapide

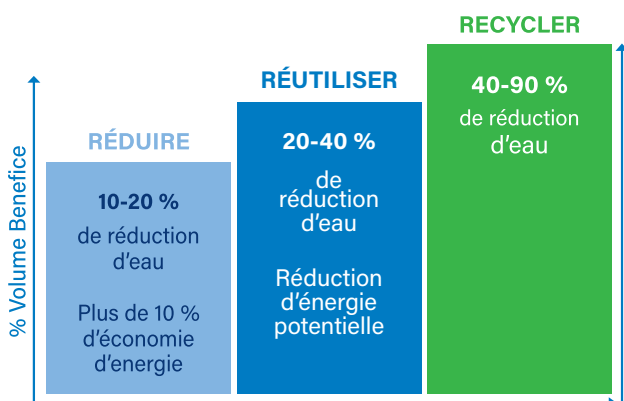
# 4. Comment Ecolab peut aider tous ses clients à établir leur plan de sobriété hydrique

Pour aider ses clients améliorer l'efficacité de leur entreprise dans l'ensemble de leurs installations, Ecolab propose un processus en 4 étapes :

## Une feuille de route pour atteindre vos objectifs



### APPROCHE Ecolab de Gestion totale de l'eau



### Pour en savoir plus :

- Consultez [l'arrêté sécheresse](#)
- Consultez les [53 mesures du plan eau](#)
- Consultez le [guide national sur les aides aux entreprises sur lesaides.fr](#)
- Consultez le [décret relatif à la réutilisation des eaux usées pour l'ensemble des industriels](#)
- Consultez le [décret relatif à la réutilisation des eaux usées spécifique à l'industrie agroalimentaire](#)
- Restez informés de la situation sécheresse sur votre territoire en consultant [VigiEau](#)
- Consultez l'article « [Vers une gestion durable et sécurisée de l'eau](#) »

### Contacts :

- [Trouvez votre Chambre de commerce et d'industrie locale](#)
- [Trouvez votre agence de l'eau locale](#)
- N'hésitez pas à contacter votre représentant Ecolab